

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

ATTRIBUTION D'UN CONTRAT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Appel à Manifestation d'Intérêt en vue de la sélection d'opérateurs en charge de conception, réalisation, exploitation et maintenance d'une installation photovoltaïque destinée à la production d'électricité par l'énergie radiative du soleil, sur le domaine public de la collectivité

ARTICLE 1er – IDENTIFICATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE

Commune d'ORTHEVIELLE, collectivité territoriale identifiée sous le n° SIRET 214 00 212 3000 13, dont le siège est 6, place Montgaillard – 40300 ORTHEVIELLE

ARTICLE 2 – OBJET ET CONTEXTE DE LA CONSULTATION

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif.

Dans ce cadre, la France s'est engagée à produire 40 % de son électricité par des énergies renouvelables à l'horizon 2030.

La Commune d'Orthevielle souhaite contribuer activement à la lutte contre le changement climatique en participant aux objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre avec le développement de la filière des Énergies Renouvelables (ENR).

Pour la mise en œuvre de ce projet de développement photovoltaïque, la commune d'ORTHEVIELLE souhaite accorder une autorisation d'occupation de toiture dont elle est propriétaire, relevant de son domaine public, pour l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques.

La présente consultation porte sur la sélection d'un opérateur économique ou groupement d'opérateurs économiques avec lesquels la commune d'ORTHEVIELLE conclura une convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de la mise en place d'installations photovoltaïques sur la toiture d'un bâtiment relevant de son domaine.

Elle a pour objet de porter à la connaissance du public la conclusion d'une telle convention et d'identifier les opérateurs économiques susceptibles d'être intéressés par l'occupation des sites identifiés ci-après.

Le candidat se positionnera comme concepteur, financeur, réalisateur et exploitant des futures installations solaires photovoltaïques. Il assurera les études techniques et financières du projet.

Le présent appel à manifestation d'intérêt doit permettre de sélectionner l'entreprise la plus apte à assurer la conception, le financement, la réalisation, la maintenance, l'exploitation d'installations solaires photovoltaïques.

La procédure de sélection est menée conformément à l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Le présent appel à manifestation d'intérêt n'a pas pour vocation de figer l'ensemble des aspects juridiques et techniques du projet. Ceux-ci seront définis et validés par toutes les parties lors de la phase qui suivra l'appel à manifestation d'intérêt.

ARTICLE 3 - IDENTIFICATION DU SITE DESTINÉ À ACCUEILLIR UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

À la suite des investigations faites sur les sites potentiels, le projet suivant a été retenu :

Toiture Salle Polyvalente – Adresse : 48, place Montgaillard — ERP 5° catégorie

Voir annexe 1

ARTICLE 4 - CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET

L'objectif principal du projet est de permettre la mise en place d'une installation de production d'électricité par l'énergie radiative du soleil (centrale photovoltaïque) sur la toiture de de la salle polyvalente relevant du domaine public.

Cette installation devra permettre :

- De produire de l'électricité destinée à être revendue au réseau public de distribution d'électricité ;
- De promouvoir le développement durable, la sobriété énergétique et la production d'énergies renouvelables dans une démarche pédagogique autour des enjeux du changement climatique.

Les propositions des candidats devront répondre à ces objectifs du projet.

Le projet de contrat qu'il est envisagé de conclure et les principales caractéristiques de l'opération envisagée constitue le cadre général de déploiement du projet et pourra donner lieu à des adaptations en fonction des propositions formulées par le candidat.

ARTICLE 5 – ÉTUDES ÉNERGETIQUES RÉALISÉES

Le candidat est le seul concepteur de son projet technique et de sa mise en œuvre.

ARTICLE 6 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le dossier est disponible de manière électronique sur le site de la mairie d'ORTHEVIELLE à compter du 28 mars 2024.

Les candidats devront remettre leurs propositions avant **le 29 avril 2024 à 12h.**

Les propositions des candidats devront comporter :

1) Un dossier administratif comprenant les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature et de motivation et une note de présentation du candidat signée par une personne ayant autorité pour engager ;
- Les extraits K bis ou numéros de SIRET et d'inscription au RCS pour les candidats ayant déjà

une structure juridique ;

- En cas de redressement judiciaire, une copie du jugement portant autorisation de poursuivre l'activité ;
- Les attestations professionnelles d'assurances nécessaires à la réalisation du projet spécifiant expressément l'objet de la présente consultation, à savoir « pose, installation et maintenance de panneaux photovoltaïques » (responsabilité civile Dommage Ouvrage, décennale, pertes d'exploitation, etc..) ;
- Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat justifiant qu'il satisfait aux obligations fiscales et sociales ;
- Les moyens techniques et en personnel du candidat, en particulier ceux affectés à l'activité photovoltaïque ;
- Les justificatifs et références du candidat attestant de sa compétence à exercer l'activité envisagée.

Ces éléments mettront en évidence :

- L'expérience du candidat pour mener à bien les études nécessaires ;
- L'expérience du candidat pour mener à bien la réalisation des installations similaires ;
- L'expérience du candidat pour conclure les contrats et conventions nécessaires ;
- L'expérience du candidat en matière d'exploitation de parcs d'installations solaires en toiture ;
- Tout autre élément d'appréciation permettant de démontrer la capacité du candidat à contribuer à la réussite du projet.

2) Une présentation du projet comprenant :

- **Le projet de contrat** dûment complété renseigné ; le cas échéant, le candidat pourra formuler ses éventuelles observations motivées sur le projet de contrat ;
- **Un mémoire technique et financier** présentant :
 - Le projet technique avec la solution envisagée sur le site et l'implantation des différentes parties de l'installation photovoltaïque et décrivant les garanties techniques envisagées des équipements.

Le candidat précisera également :

- L'implantation des panneaux photovoltaïques et des matériels électriques (onduleurs, armoire CC, armoire TGBT PV, point de raccordement) ;
- La description des aménagements nécessaires en toiture (accès, etc.) ;
- La description des dispositions constructives permettant de respecter les réglementations applicables en toiture, surcharge occasionnée, descente de charges ;
- La description exhaustive de l'ensemble des études nécessaires pour mener à bien le projet et les montants prévisionnels correspondants ;
- Les éventuelles autorisations d'urbanisme, administratives ;

- Les modalités envisagées pour le désamiantage et le démantèlement ;
- Une description des moyens humains et matériels qui seront mis en œuvre pour construire et mettre en service les installations photovoltaïques ;
- Une description des moyens humains et matériels qui seront mis en œuvre pour l'entretien et l'exploitation des installations photovoltaïques, de la maintenance envisagée sur l'installation (pouvant être complétée d'un plan d'entretien et de renouvellement), le candidat précisera où sont localisées les équipes chargées de la maintenance ;
- La durée du contrat envisagée ;
- Le cadre financier avec :
 - Le tableau de synthèse présentant la puissance radiative, la puissance crête que le candidat compte installer, le nombre de panneaux et leur inclinaison, la quantité d'énergie qu'il compte produire, la date de démarrage des travaux, la date de fin des travaux, le montant prévisionnel des travaux ...
 - Le coût prévisionnel de l'opération et le plan d'amortissement de l'installation photovoltaïque sur la durée du contrat ;
 - Le planning prévisionnel des études, autorisations, procédures et travaux ;
 - Le plan de renouvellement ;
 - Le montant et les modalités de calcul du loyer/redevance proposé ;
 - Le compte d'exploitation prévisionnel simplifié de l'ensemble des installations sur la durée du contrat ;
- Toute autre information que le candidat souhaiterait porter à la connaissance de la commune.

Modalités de remise des propositions :

Les propositions doivent être adressées avant les dates et heures limites indiquées au début du présent article, de manière électronique à l'adresse mail suivante : mairie@orthevielle.fr

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les dossiers ne comportant pas l'ensemble des pièces susmentionnées seront irrecevables.

ARTICLE 7 – CONDITIONS GÉNÉRALES D'ATTRIBUTION

Les propositions des candidats seront appréciées au regard des critères suivants :

- **Qualité technique, environnementale et sociale du projet**, appréciée au regard de la note technique du candidat, des modalités d'intégration du projet sur les Sites et du planning prévisionnel proposé ;
- **Capacité et références du candidat**, appréciées au regard des éléments de référence et

de l'expérience démontrée par les candidats dans les documents de la consultation.

- **Valeur économique et financière**, appréciée au regard de la soutenabilité financière du projet proposé, du compte d'exploitation prévisionnel établi et du montant du loyer proposé ;
- **Garanties de maintenance et d'exploitation**, appréciées au regard des moyens humains et matériels mis en œuvre pour l'entretien et l'exploitation des installations photovoltaïques, de la maintenance envisagée sur l'installation (pouvant être complétée d'un plan d'entretien et de renouvellement).

La commune se réserve la possibilité d'auditionner les candidats afin de leur faire exposer et améliorer leur proposition.

Préalablement à la signature du contrat, le candidat retenu devra impérativement remettre à la commune ses attestations d'assurance à jour, garantissant sa couverture à la date de commencement de l'exécution des prestations prévues au contrat.

ARTICLE 8 – RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS

Pour toutes demandes de renseignements techniques ou administratifs, les candidats pourront, au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des propositions, faire leur demande écrite à l'adresse suivante : mairie@orthevielle.fr

ARTICLE 9 – VISITE DU SITE

Les candidats ont la possibilité, préalablement à la remise de leur proposition initiale, d'effectuer la visite du site, dans le respect des règles de fonctionnement propre à chaque établissement.

Chaque candidat ne pourra être représenté que par 3 personnes maximum par visite.

Les candidats informeront la commune de l'ensemble des visites effectuées.

En tout état de cause, les candidats sont réputés parfaitement connaître les lieux, qu'ils les aient ou non visités.

En conséquence, ils ne pourront élever aucune réclamation, ni former aucune demande d'indemnisation ultérieure tirée d'une prétendue méconnaissance des lieux, ainsi que des contraintes techniques que comportent l'exploitation du service public, objet de la présente consultation.

Contact pour les visites et/ou les renseignements techniques :

Par téléphone au 05 58 73 05 90 ou par mail mairie@orthevielle.fr

Pour l'information des candidats, ci-dessous le planning prévisionnel du déroulé de la procédure :

- ❖ **Publication de l'AMI** : 28 mars 2024
- ❖ **Remise des propositions** : lundi 29 avril 2024 à 12 heures
- ❖ **Choix de l'offre retenue en conseil municipal** : 16 mai 2024